



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION SPORTIVE**

PV N°62 CS/13

Réunion du 9 Novembre 2023

**PRESIDENCE:** M. LECOURE Bernard

**PRESENTS:** FAORO P. – DA SILVA S. – VERMASSEN D. – BELORGEY B. – BAILLY P.

#### **I - SENIORS**

*Si le terrain est impraticable.*

*Les clubs peuvent inverser les matchs. Le club recevant devra prévenir l'arbitre téléphoniquement - confirmer par mail et prévenir le district.*

*Retrouvez la procédure des matchs remis sur le site du District.*

#### **TIRAGE DES COUPES DE COTE D'OR - 8<sup>ième</sup> de Finale**

##### **COUPE EKINSPOORT – F BACHELARD**

Les matchs auront lieu le 19 Novembre 2023 à 14h00 sur le terrain du club premier nommé :

BRESSEY/TILLE – TILLES FC  
IS/SELONGEY 4 – QUETIGNY 3  
VINGEANNE FC – ASPTT 3  
PLOMBIERES – FCAB  
SAULON/CORCELLES – FCCL  
TILCHATEL – DIJON AFRIQUE  
ST REMY 2 – LONGVIC 2  
OLYMPIQUE CHAIGNAY – DIJON GRESILLES

##### **COUPE COMPLEMENTAIRE CREDIT AGRICOLE**

Les matchs auront lieu le 19 Novembre 2023 à 14h00 sur le terrain du club premier nommé :

AS POUSSOTS – FAUVERNEY 2  
CHEVIGNY 2 – EF VILLAGES 2

VITTEAUX – MANLAY  
FCLA – DAIX  
ST EUPHRONE – LACANCHE  
JEUNESSE MAHORAISE – DIJON DINAMO  
FCNCS – ECHENON  
CCOF – MAREY/TILLE

## 1.2 REPROGRAMMATION – MATCHS NON JOUES DU 05/11/2023

25954405 D2 – A FAUVERNEY 2 – EF VILLAGES 2 remis au 10/12/2023.  
25955081 D2 – A ST REMY 2 – LONGVIC 2 remis au 10/12/2023.  
26740058 D3 – A LACANCHE 2 – BLIGNY remis au 19/11/2023.  
25981344 D3 – C TILLENAY – MEURSAULT 2 remis au 19/11/2023.  
26523355 D3 – C ST JEAN DE LOSNE 3 – PLOMBIERES 2 remis au 10/12/2023.  
26523356 D3 – C US SAVIGNY – O CHAIGNAY remis au 11/02/2024.  
26973363 D4 – A US SAVIGNY 2 – DIJON DINAMO 3 remis au 19/11/2023.  
26973366 D4 – A LONGCHAMP 2 – PRECY remis au 19/11/2023.  
26882055 D4 – B MAREY 2 – UCCF 3 remis au 19/11/2023.  
26895631 D4 – B ESVO – ASPPT DIJON 3 remis au 10/12/2023.  
26973498 D4 – D LONGCHAMP – US SAVIGNY 3 remis au 19/11/2023.  
26973500 D4 – D AUXONNE 2 – VNFC 2 remis au 19/11/2023.  
26895479 D4 – C VITTEAUX – ST REMY 3 du 24/09/2023 se jouera le 11/02/2024.

## 1.3 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 ->15,00 €.  
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 ->20 €

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

25960239 D2 – B IS SELONGEY 4 – CHAMPDOTRE LONGEAULT du 12/11/2023 se jouera à 14h30.  
26645741 D3 D FONTAINE 3 – FCNCS 2 du 12/11/2023 se jouera à 13h sur synthétique

## 1.4 RECLAMATION

**Match 26973365 D4 A FCCL 3 – ASDDOM du 5/11/2023.**

Réclamation de ASDDOM concernant le score.

Suite à la lecture des différents rapports :

La CS demande au club de FCCL 3 sous huitaine par retour du courrier le score final du match.

## 1.5 COURRIELS

Ville de Dijon Service planification nous informant de l'interdiction de l'utilisation des terrains en herbe de la ville de DIJON et du Complexe sportif DIJON METROPOLE pour les entrainements et compétitions du 6/11/2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêtés municipaux du 2 au 6 novembre De Merceuil, Quetigny : Pris note.

De BRESSEY SPARTAK concernant le nombre à purger d'un joueur. Le Secrétariat a répondu.

Commission statut et règlement :

Match 27328161 CCO AFRIQUE FD – ENT AIFC/ESTV du 01/11/2023, confirme le résultat acquis sur le terrain.

MANLAY : demande d'arbitre

Suite au retour de la CDA 21 et L'UNAF 21, il n'y aura pas de désignation d'arbitre sur les matchs du FC GRESILLES.

## II- FOOT ENTREPRISE

### 2.1 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

Match 26895820 D1 FE – GENDARMERIE – ASPTT DIJON du 30/09/2023.

La Commission Sportive demande aux 2 clubs de trouver une date en semaine.

Match 26895821 D1 FE – DIJON MUNICIPAUX – JURISTE du 08/11/2023.

La Commission Sportive demande aux 2 clubs de trouver une date en semaine.

## II - FEMININES

### 3.1 DEMANDES DE CHANGEMENT DE DATE ET/OU D HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1 FEM – CHAMPIONNAT à 8 FEM ->15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le D1 FEM – CHAMPIONNAT à 8 FEM ->20 €

**La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :**

**26983601 D1 FEM ENT CHEVIGNY ST SR 2 – BEAUNE** du 12/11/2023 se jouera à 13h30.

**La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :**

**M.A – 26983521 D1 FEM MONTCHANIN Odra – TRAMAYES** du 12/11/2023 se jouera sur le terrain de CLUNY -STADE JEAN RENAUD.

**M.R - 26983540** du 21/04/2024 se jouera à TRAMAYES.

## V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €

- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

<u>05/11/2023</u>	Seniors D1-Didier Pneus-Express / Phase Unique / Poule A Fontaine Les Dijon F 2 - Beaune A.S. 2
<u>06/11/2023</u>	Criterium Seniors A 8 / Unique / Poule A Marsannay 1 - Dijon - A.S. Poussot 1

17/10/2023 opposition Dijon futsal 5 – Dijon métrop 5

**De DAIX** : Pris note

La commission :

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission Sportive valide les résultats.

**Absence de constat d'échec – Amende 40€ :**

**Retard de transmission – Amende 30€ :**

**Absence de transmission - Amende 50€ :**

**Absence de tablette – Amende 30€ :**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**